



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **27**  
 Nombre de votants : **36**  
 Date de convocation : **29/11/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 8 DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h45 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET** : REHABILITATION CUVES DES CAVES BYRRH  
 FONDATION DU PATRIMOINE – SOUSCRIPTION  
 POPULAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUOL, PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN ( Montauriol) - NOURY (Saint Jean Lasseille) - MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, RUIZ, MON, BOURRAT, RAYNAL, BATALLER SICRE (Thuir) - LESNE (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

C.VILA (Oms) à G.CHINAUD (Brouilla))  
 P.BELLEGARDE (Passa) à L.BERNARDY  
 A.PUIG (Sainte Colombe) ) P.TAURINYA  
 JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL  
 P.MAURY (Thuir) à N.MON  
 R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT  
 T.VOISIN (Thuir) à A.BOURRAT  
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL  
 J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD

Absents:

A.DOUTRES Alain (Caixas)

Absente excusée :

B.COUSOLLE (Trouillas)

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20161208-99-16FondPat-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2016

Publié ou Notifié

le

Le Procès-verbal de la séance du 27 Septembre 2016 est adopté avec observations annexées à la convocation.

**Madame Fathia CHARPENTIER** est élue secrétaire de séance.

**REHABILITATION DES CUVES DES CAVES BYRRH : FONDATION DU PATRIMOINE**

Vu la délibération n°63/11 autorisant les acquisitions des biens meubles et immeubles par la Communauté à la Société PERNOD,

Vu le dispositif de souscription populaire organisé par la Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique,

Le Président **INFORME** l'Assemblée que la cuverie en bois de chêne, propriété de la Communauté, abritant 70 cuves de chênes pour une capacité de stockage de 15 Millions de Litres, inscrite dans le circuit visite de l'Office de Tourisme, subit une altération liée à la vétusté et à l'utilisation qui a été transformée : ne contenant plus de produit depuis plusieurs années, le bois qui les compose sèche fortement et leurs cerclages s'affaissent.

La réhabilitation de ces éléments demande un investissement pour être sauvegardés.

Pour ce faire, le Président **PROPOSE** de mener une action avec la Fondation du Patrimoine, afin de lancer une campagne de mécénat populaire.

Cette souscription populaire permettrait de percevoir les fonds nécessaires à la réalisation des investissements prévus, et permettrait ainsi au Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, de se positionner financièrement à la même hauteur que le volume financier des souscriptions définitives.

Il **PROPOSE** au Conseil :

- de l'autoriser à inscrire l'opération développée par la Fondation du Patrimoine dans une démarche d'entretien et sauvegarde de la cuverie en bois de chêne des Caves Byrrh.
- de l'autoriser à signer la convention de souscription populaire avec la Fondation du Patrimoine.
- de l'autoriser à demander au Conseil Départemental de se positionner financièrement sur le projet ainsi défini.

Le Conseil Communautaire  
Où l'exposé de son Président  
Après en avoir valablement délibéré  
A l'**unanimité** des membres présents ou représentés

**APPROUVE** le projet de souscription populaire aux fins de réhabilitation de la cuverie des Bâtiments BYRRH, propriété de la Communauté de Communes des Aspres, ainsi présenté ;

**AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir avec la Fondation du Patrimoine, et tout acte ou convention nécessaire à la réalisation de ce partenariat ;

**AUTORISE** le Président à engager les démarches auprès du Conseil Départemental pour l'octroi de subventions les plus élevées possibles ;

**DIT** que les crédits budgétaires seront inscrits dans le budget d'investissement 2017.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
  
René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20161208-99-16FondPat-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2016